

l'année; les chapitres 155 et 156 modifient la charte de Winnipeg, tout spécialement en accordant le droit de vote à la femme d'un électeur ou au mari d'une électrice, en divisant la cité en quartiers et en instituant la représentation proportionnelle. Dans la Saskatchewan, le chapitre 19 crée une force policière appelée Police Provinciale de la Saskatchewan et partage la province en régions de police; le chapitre 20 est une loi sur l'arbitrage; le chapitre 44 amende la Loi sur les Officiers ministériels et permet de déférer aux tribunaux ceux d'entre eux accusés de manquement aux règles professionnelles; le chapitre 59 établit des règlements à l'usage des théâtres, cinémas, salles de bal, etc.; le chapitre 60 modifie la Loi du Recouvrement des petites dettes; le chapitre 66 rend nécessaire la signature de la femme du vendeur qui aliène un homestead; le chapitre 81 permet de mettre sous la main de la justice les biens d'un débiteur qui se cache. Dans l'Alberta, le chapitre 11 modifie la loi relative à la dévolution successorale et donne au mari ou à la femme une quotité égale à celle de chaque enfant d'un défunt qui n'a pas laissé de dispositions testamentaires; le chapitre 21 amende la Loi des Médecins au sujet de l'enregistrement de leur diplôme. Dans la Colombie Britannique, le chapitre 27 traite du cens électoral aux élections provinciales: il est refusé aux Chinois, aux Japonais, aux Hindous et aux Indiens; le chapitre 48 oblige les courtiers d'immeubles et leurs agents à se munir d'une patente.

## PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1920

**Première Assemblée de la Ligue des Nations.**—La première assemblée de la Ligue des Nations, à laquelle assistaient les délégués de 41 pays membres de la Ligue, eut lieu à Genève, Suisse, du 15 novembre au 18 décembre 1920. Le Canada y était représenté par le très honorable Sir Geo. E. Foster, Ministre du Commerce, le très honorable Ch. Joseph Doherty, Ministre de la Justice et l'honorable N. W. Rowell, C.R., président du Conseil Privé; Sir Geo. E. Foster devint l'un des vice-présidents de l'assemblée.

Créée en 1919, la Ligue commença son existence légale le 10 janvier 1920, date de la mise en vigueur du traité de Versailles. Le Conseil de la Ligue avait eu dix réunions antérieures et, de concert avec le secrétariat, avait jeté les bases de l'organisation générale et s'était livré à d'autres travaux de sa compétence. La tâche de l'assemblée consistait alors à compléter l'organisation de la Ligue, conformément aux principes parlementaires, à déterminer ses relations avec le Conseil, à fixer son budget, enfin, à examiner différentes questions intéressant la paix de l'univers.

La première séance fut présidée par M. Paul Hymans, délégué de la Belgique, qui était aussi président du Conseil; c'est à cette séance que les travaux de l'assemblée furent répartis entre les six comités suivants, dont les titres indiquent les attributions: (1) organisation générale; (2) organisation technique; (3) création d'une cour permanente de justice internationale; (4) secrétariat et budget; (5) examen des demandes d'admission de nouveaux membres; (6) réduction des armements, armes économiques et mandats.